

<http://www.snetap-fsu.fr/Nouvel-article,4056.html>



**Victoire syndicale : le
SNETAP-FSU obtient
l'alignement de l'IAT des
surveillants titulaires des LPM
sur celle des ATE du MAAF !**

- Les Dossiers - Enseignement maritime -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU se félicite aujourd'hui que le Ministère de l'Ecologie ait accédé positivement à une des demandes que nous formulions depuis au moins deux ans, celle de l'alignement de l'[IAT](#) des surveillants titulaires ([ATE](#)) des lycées maritimes sur l'indemnitaire des ATE du Ministère de l'Agriculture.

Cette mesure, rétroactive au 1er janvier 2015, s'est traduite fin mars 2016 par un triplement du salaire de ces surveillants titulaires, et l'augmentation de leur [IAT](#) sera mensualisée dès le mois d'avril 2016.

C'est une très belle victoire syndicale pour le SNETAP-FSU qui se bat de très longue date pour l'amélioration de la situation de ces personnels. Nous avons déjà obtenu en 2009 le doublement de cet IAT qui avait été mis en oeuvre entre 2009 et 2011, mais ce n'était pour nous qu'une première étape. La seconde étape vient d'être franchie.

Nous remercions le SRH (Service des Ressources Humaines) du Ministère de l'Ecologie de nous avoir entendus. La mesure d'alignement de l'IAT des surveillants titulaires des [LPM](#) est une mesure juste, équitable et de bon sens.

Nous souhaitons maintenant, comme nous le réclamons depuis de nombreuses années, que ces personnels soient prioritaires sur les postes de « responsables de vie scolaire » de catégorie B et que chaque LPM soit doté à terme d'un de ces postes.

A Paris, le 30 mars 2016